



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2024 - 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à 14h15,

Le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 8

Date de la convocation : 15 mars 2024

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Louis GENDRE, Didier GUYON, Dominique LEVAUX-THOMAS, Janine PERRAIN, Isabelle RONTÉ, Gisèle VERGNON

ABSENTES EXCUSÉS : Laure COTTET donne pouvoir à Isabelle RONTÉ

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

* * * *

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

En complément du projet de Budget Primitif 2024 distribué, Mme RONTÉ Isabelle, membre élue propose une présentation des grandes lignes du budget primitif 2024.

Les prévisions s'équilibrent en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme globale de **25 312,45 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré d'adopter le budget 2024 tel que présenté, à savoir section de fonctionnement (en recettes et en dépenses) : **25 312,45 €**

Les membre du CCAS, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité budget primitif 2024.

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 9 avril 2024

La Présidente,

Gisèle VERGNON

